

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 942 accordant une permission à M. Orsal

n° 942

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1949

Date de publication

1 septembre 1949

Date du numéro

30 septembre 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1944 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n°235 du 24 mars 1943 relatif à l'organisation- et au recrutement, du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis, notamment en son article 13;

**Vu** la décision n° 100(3 du 5 septembre 1947 engageant M.Vigne (Odette) en qualité de dame -employée dactylographe auxiliaire de 1er catégorie, en service «ux travaux publics

**Vu** la demande en date du 19 août 1949 de l'intéressée

**Vu** l'avis favorable du directeur du service des travaux publics

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er —Un congé de maternité de deux mois est accordé à M.c Vigne (Odette), dame employée dactylographe, 1 catégorie, en service aux travaux publics.

#### Art. 2

—La présente décision, qui aura effet pour compter du 5 septembre 1949, sera enregistrée, publiée- et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et .par délégation :Le Secrétaire général, p. i.ROULANI.**